



Conseil municipal du 29 août 2013

P R O C E S - V E R B A L

19 conseillers étaient présents : Hubert Bolliet - Bernadette Chamoussin - Jean Pierre Chenu - Roger Chenu - Roland Chenu - Agnès Counil - Laurent Desbrini - Jean Yves Dubois - Isabelle Etiévent - Corine Maironi-Gonthier - Bruno Martinod - Christian Milleret - Gilbert Nogues (arrivé à 19h15) - Olivier Rimbault - Monique Ruffier - Lucien Spigarelli - André Traissard - Xavier Urbain - Dominique Vial (arrivé à 20h00)

2 conseillers étaient excusés : Michel Genettaz (donne pouvoir à Jean Pierre Chenu) - Astrid Gal-Collot (donne pouvoir à Lucien Spigarelli)

2 conseillers étaient absents : Candice Gilg (pas de pouvoir) - Audrey Jacquier (pas de pouvoir)

* * * * *

A 19 heures, M. Jean-Pierre Chenu, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Isabelle Etiévent est élue.

Sylviane Bastard Rosset procède à la lecture des délibérations de la réunion du 10 juillet 2013 qui ne suscite aucune remarque des membres présents.

* * * * *

En préambule, M. Richard Broche, président de la Commission Environnement des Versants d'Aime, expose la situation actuelle du Syndicat Mixte Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) et les choix à effectuer pour l'avenir de la gestion des déchets du canton.

* * * * *

I - Finances, ressources humaines et administration générale :

1 - Définition du nombre et répartition des sièges de l'organe délibérant des Versants d'Aime, nouvelle délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

. considérant la nécessité pour les conseils municipaux de se prononcer sur le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils

municipaux avant le 31 août 2013 pour que ces données soient définies en vertu de l'accord local prévu à l'article L.5211-6-I-I du CGCT,

. considérant la nécessité de garantir une représentation démographique et territoriale la plus juste et pertinente des communes au sein de l'intercommunalité, supposant de croiser la vision des populations municipales et des populations saisonnières compte tenu de l'impact de ces dernières sur le niveau des services et des équipements gérés par les communes supports de station,

. considérant les trois impératifs découlant de cet objectif :

1- nécessité de garantir aux communes supports de stations, et particulièrement aux communes de Macot-la-Plagne et Peisey-Nancroix, une représentation conforme à la position qu'elles occupent dans la démographie « économique » du canton ;

2 - nécessité de corrélérer les correctifs apportés au regard des populations saisonnières avec les charges de centralité qui pèsent sur la commune d'Aime,

3 - nécessité d'établir une composition équilibrée, traduisant dans la scène intercommunale la synergie territoriale nécessaire à son fonctionnement efficace et harmonieux,

. considérant la nécessité de définir les corrections apportées à la répartition de droit commun des sièges de l'organe délibérant en préservant la prépondérance du critère lié à la population municipale,

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 28 le nombre de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres au sein de l'organe délibérant des Versants d'Aime.

.....Egalement, il décide de fixer la répartition des sièges attribués à chaque commune au sein de l'organe délibérant des Versants d'Aime comme suit :

Communes	Nombre de délégués
Aime	8
Bellentre	3
La Côte d'Aime	3
Granier	1
Landry	3
Macot-la-Plagne	6
Montgirod-Centron	1
Peisey-Nancroix	2
Valezan	1
TOTAL	28

2 - Présentation de l'étude comparative de cabinet Montmasson sur les différents modes de gestion du service de l'eau

.....Le Conseil municipal prend connaissance des résultats de l'étude effectuée par le cabinet Montmasson sur les différents modes de gestion du service de l'eau.

A l'issue des débats, les élus, à l'unanimité, optent pour un mode de gestion du service en régie avec prestations.

3 - Création de 2 postes d'Agent chargé de la Surveillance de la Voie Publique (ASVP) pour la saison d'hiver 2013/2014

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer 2 emplois temporaires d'ASVP pour accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer la surveillance de la voie publique durant la saison hivernale 2013/2014.

Il ajoute que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des gardiens de police municipale.

4 – Gestion des garderies péri-scolaires d’Aime et de Longefoy (saisonnière), approbation des projets pour lancement des procédures simplifiées de délégation de service public

.....Le Conseil municipal décide, à l’unanimité, d’approuver le projet de service de garderie périscolaire des écoles publiques d’Aime pour les années scolaires 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016, qui fonctionnera les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h15.

.....Egalement, le Conseil municipal approuve, à l’unanimité, le projet de gestion du service de garderie périscolaire de l’école publique de Longefoy pour la saison d’hiver 2013/2014, qui fonctionnera pendant l’ouverture de la station de Plagne Montalbert avec un effectif maximum de 12 enfants, selon les horaires suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 7h30 à 8 h45 et de 16h45 à 18h00 pendant la saison d’hiver 2013/2014.

5 – Garantie des prêts contractés par l’Opac de la Savoie en vue de la réhabilitation des immeubles de la résidence de la Fortune

.....Le Conseil municipal décide, à l’unanimité de s’engager à garantir les prêts que l’Office Public d’Aménagement et de Construction de la Savoie sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération (réhabilitation pour améliorer les performances énergétiques - *économies de charges énergétiques locatives, développement durable, diminution des gaz à effet de serre, ...* - et du confort des logements, dans le cadre du Grenelle de l’Environnement) étant entendu que le montant maximum d’emprunts s’élèvera à 890 000 €.

6 – Participation financière à la manifestation organisée par la ville de Moûtiers pour la venue d’un train d’époque dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de la ligne ferroviaire de Haute Tarentaise

.....Le Conseil municipal décide, à l’unanimité, d’accorder une subvention de 500 € dans le cadre des festivités organisées pour les 100 ans de la ligne ferroviaire de Haute Tarentaise, pour la venue d’un train d’époque dans les différentes gares de la ligne, train que les populations concernées pourront visiter le 12 octobre prochain.

7 – Aides communales pour les ravalements de façades et le remplacement des tôles par des tuiles rouges à Longefoy

.....Le Conseil municipal décide, à l’unanimité, d’approuver le versement d’une subvention de 487,68 € à Mr Noël Montmayer pour le remplacement de tôles par des tuiles rouges de sa maison située à Longefoy.

.....Le Conseil municipal décide, à l’unanimité, d’approuver approuver le versement d’une subvention de 2393,39 € à Mme Annie Charrière pour le ravalement de la façade de sa maison située 58 rue des Pervenches à Aime.

2 - Urbanisme et affaires foncières :

8 – Aménagement des voiries chemin du canal et régularisation emprise terrain de jeux à Longefoy, rapport du commissaire enquêteur

M. Hubert Bolliet, concerné par ce dossier, n’a pas participé à la présente délibération

.....Le Conseil municipal décide, à l’unanimité, de confirmer les propositions du conseil municipal sur les observations citées dans le rapport du commissaire enquêteur (rapport en date du 3 juin 2013 dans lequel il a émis un avis favorable sur l’utilité publique du projet et sur l’enquête parcellaire),

dans la mesure où elles se situent dans les emprises prévues au dossier d'enquête et où elles ne rendent pas plus onéreuse la réalisation des projets,

- . il demande à Mme la Sous Préfète par délégation du Préfet, qu'un arrêté de cessibilité soit établi après établissement des documents d'arpentage,
- . il demande à Mme la Sous Préfète par délégation du Préfet de déclarer d'utilité publique les projets de création et aménagement de voirie, de stationnements et d'aire de jeux,
- . il autorise le Maire ou l'adjoint délégué :
 - à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition des parcelles concernées et à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents : arrêtés, offres, mémoires, saisines...
 - à représenter la Commune dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.

9 – Mise à disposition à l'association de la Fumière des Combes d'Aime d'un terrain pour la création lieudit « Granges à Brunet » d'une plate-forme collective de stockage des effluents d'élevage

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec l'association la Fumière des Combes pour la mise à disposition du terrain cadastré section C n° 227.

10 – Aménagement de la Fruitière à Villette, acquisition de la parcelle ZS 659 appartenant aux consorts Fraissard

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir de Mesdames Annie Garzino, Pierrette Prudent, Messieurs Marcel Fraissard, Ambroise-René Fraissard et André Fraissard, la parcelle cadastrée section ZS n° 659 à Villette de 29 m², au prix de 60 € le m² afin de créer des places de stationnement.

11 – Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation présentée par la société Tarentaise Hydro Energie en vue de l'aménagement hydroélectrique utilisant les eaux du Nant de Tessens

.....Le Conseil municipal, appréciant l'impact positif sur l'environnement de la production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique, appréciant l'impact financier positif pour la commune, notant les impacts modérés sur la faune et la flore ainsi que sur l'activité halieutique, soulignant la nécessité qu'une attention particulière soit portée sur la sécurité des personnes, notamment en ce qui concerne la stabilité des pentes et des voies de circulation, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (*l'abstention : Laurent Desbrini*) :

- . d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation pour la création d'un ouvrage hydroélectrique utilisant les eaux du Nant de Tessens.

12 – Activité motoneige à Plagne Aime 2000 : information concernant l'abandon du projet par M. Millot

.....Le Conseil municipal prend note du souhait de M. Millot de ne pas poursuivre son projet de création d'une activité motoneige au départ de Plagne Aime 2000.

En effet, par arrêté du 8 juillet portant décision d'examen au cas par cas, la DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) lui a demandé la réalisation préalable d'une étude d'impact considérant que le projet est susceptible d'impacter la zone humide, qu'accueillant du public il nécessite l'étude du risque naturel d'avalanche et qu'enfin le projet est susceptible plus généralement d'avoir des impacts sur l'environnement.

3 – Travaux et affaires forestières :

13 – Demande de subvention au Conseil général de la Savoie : restauration intérieure de la chapelle Notre Dame des Neiges à Montgésin

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention au Conseil général de la Savoie pour la restauration intérieure de la chapelle Notre Dame des Neiges à Montgésin.

14 – Demande de participation au Conseil de la Savoie au titre des « amendes de police » : création de place de stationnement, Fruitière de Villette

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de création de 8 places de stationnements autour de l'ancienne fruitière de Villette, et décide de déposer auprès de M. le Président du Conseil Général de la Savoie, une demande d'aide au financement au titre des « amendes de police ».

15 – Zone des Iles, ouvrage de protection des crues de l'Ormente, actualisation de la demande de subvention

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la réalisation des travaux de protection des crues de l'Ormente, des études de maîtrise d'œuvre, et de gestion du foncier pour un montant de 900 000 € HT.

Il sollicite une aide de 40 % auprès de l'Etat, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations en Tarentaise n°2 (PAPI), sur la ligne de gestion du risque torrentiel, pour ce projet. Enfin, il demande aux financeurs l'autorisation de débiter cette opération par anticipation de l'obtention des arrêtés attributifs d'aide.

16 – Demande de distraction de parcelle du régime forestier, lieudit La Proverie

.....Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le projet de régularisation foncière d'un terrain vendu à M. Marc Petex au lieu-dit « La Proverie » et demande à M. le Maire de le présenter à l'Office National de Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté de Distraction du régime forestier, pour la parcelle YD 1893 conformément aux dispositions du Code Forestier.

4 - Divers et informations au conseil municipal :

17 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

.....Depuis le 10 juillet 2013, les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (*articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales*) :

✓ Décisions du Maire :

- . Convention de mise à disposition d'un jardin parcelle B 2864 pour 1 année – M. Christian Costaz, 73210 Aime – Montant : 20 €/an.
- . Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle F 196 à Plagne Aime 2000 pour la saison d'été – M. Eric Guerin, 73210 Macot La Plagne – A titre gratuit
- . Bail de location de l'appartement du St Antoine pour le receveur municipal à compter du 15 juin 2013 pour une durée de 6 ans – Directeur départemental des finances publiques, 73 000 Chambéry – Montant : 7 616 €/an
- . Bail de location du chalet de Plagne Aime 2000 dit « Chalet du bas – Le bon vieux temps », à compter su 10 décembre 2013 pour une durée de 6 ans – Sarl Permont, 7321 Plagne Aime 2000 – Montant : 14 000 €/an
- . Convention d'occupation à titre gratuit de l'ancienne maison forestière de Longefoy pour loger le directeur de la station – ASP, 73210 Montalbert – A titre gratuit
- . Contrat d'aide à la décision/assistance juridique – SVP Conseil, 93 585 St Ouen – Montant : 4 088,17 €/an

✓ Pour des travaux

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Fourniture et pose de stores à l'école de Longefoy – Verre Alu Services, 73210 Aime – Montant HT : 5 600 €
- . Restauration des décors peints, chapelle de Montgsin – Sarl Noémi, 01300 Massigneu de Rives – Montant HT : 6 800 €
- . Remplacement du système de chauffage de 2 classes, école primaire d'Aime – Sarl Firmelec, 73210 Aime – Montant HT : 14 350 €

Tranche supérieure ou égale à 90 000 € et inférieure à 5 000 000 € HT :

- . Travaux de réseaux humides et divers sur l'ensemble du territoire de la Commune d'Aime – Boch & Frères, 73210 Macot La Plagne – Montant HT : mini (50 000 €/an) / maxi (400 000 €/an)

✓ Pour des fournitures

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Achat de matériels informatiques, année 2013 – Com6 Rhône Alpes, 38 171 Seyssinet Pariset – Montant HT : 2 844 €
- . Equipement audio visuel, salle du conseil, mairie – TVS, 73211 Aime cedex – Montant HT : 4 163,20 €

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Vérification protection foudre Basilique d'Aime et église de Longefoy – BCM bureau d'études, 59500 Douai – Montant HT : 431 €
- . Service de dératisation, groupe scolaire – Ecolab Pest France, 92442 Issy les Moulineaux cedex – Montant HT : 533,25 €
- . Contrôle technique : aménagement de l'ancienne fruitière de Villette – Alpes contrôle, 74940 Annecy le Vieux – Montant HT : 2 210 €
- . Contrôle technique : ouvrage sous la RN 90 à Aime – Alpes contrôle, 74940 Annecy le Vieux – Montant HT : 3 500 €
- . Contrat d'architecture pour études préliminaires : rénovation et extension de la salle polyvalente de Longefoy – Fabrice Boch, 7321 Aime – Montant HT : 5 070 € HT
- . Taille des platanes sur l'avenue de Tarentaise – René Destaing Eurl, 73210 Aime – Montant HT : 5 586 €
- . Maîtrise d'oeuvre pour travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées, groupe scolaire Borrione – CAP ERP, 73100 Grésy sur Aix – Montant HT : 14 900 €

Tranche supérieure ou égale à 90 000 € et inférieure à 200 000 € HT :

- . Restauration scolaire, fourniture de repas en liaison froide (suite à résiliation contrat) – Compass Group France, Scolarest, 69625 Villeurbanne cedex - Montant HT : mini (15 000 repas/an) / maxi (25 000 repas/an).

18 – Remise pour information du rapport 2012 des Versants d'Aime sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets

.....Le Conseil municipal prend connaissance du rapport de la communauté de communes des Versants d'Aime sur le service public d'élimination des déchets.

La séance du Conseil municipal est levée.

Affiché à Aime le 4 septembre 2013

Cachet et signature

A retirer de l'affichage à compter du 6 novembre 2013